

jeudi 18 Avril 2024 - n°426

Sécurité-prévention - Révision de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance : la Ministre chargée de la politique de la Ville échange avec les élus locaux

Finances - Tendances des budgets 2024 et orientations RH dans les Villes de France

Industrie - 55 nouveaux sites industriels clés en main, une nouvelle impulsion pour l'attractivité industrielle de la France

Enseignement supérieur - Les propositions pour mieux encadrer le secteur privé lucratif

Services publics - « Loger les travailleurs des services publics » : le rapport Amiel remis au Gouvernement

Vie associative - Une nouvelle loi pour soutenir et simplifier

Urbanisme - Le Cerema et la Banque des Territoires lancent le portail national du foncier économique « France Foncier + »

Europe - Le Congrès des pouvoirs locaux appelle la France à poursuivre la décentralisation et clarifier la répartition des compétences

SÉCURITÉ-PRÉVENTION



Révision de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance : la Ministre chargée de la politique de la Ville échange avec les élus locaux

Dans le cadre d'une rencontre organisée ce mardi 16 avril dernier, la Secrétaire d'Etat chargée de la Citoyenneté et de la Ville, Sabrina Agresti-Roubache, a rassemblé au ministère de l'Intérieur les principales associations représentatives d'élus locaux concernées par les enjeux de tranquillité publique et de prévention de la délinquance. Parmi les associations présentes figuraient l'AMF, l'ADF, l'ARF, l'ACCD'OM, l'AMRF, l'APVF, France Urbaine, Villes de France, Villes&Banlieues, et le Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

En introduction, la Secrétaire d'Etat chargée de la Citoyenneté et de la Ville, a souligné l'importance de la cohésion sociale et du traitement de la délinquance sous toutes ses formes, y compris le « *bas-spectre* ». Pour Sabrina Agresti-Roubache, la prévention de la délinquance est devenue aujourd'hui plus un mot qu'un concept utile, celle-ci souhaite donc la réintroduire dans l'ensemble des politiques publiques. Il est du devoir moral de tous de lutter contre les addictions, la radicalisation, le harcèlement scolaire, les violences intra-familiales, la délinquance des mineurs, indispensable de restreindre aussi l'accès de ces derniers aux Réseaux sociaux (RS), mais aussi d'éduquer à la parentalité.

Elle reconnaît que ce qu'exige aujourd'hui la population est d'aspirer à plus de tranquillité publique. Au-delà de la succession de renoncements sur tous les faits de société, des faits qui relèvent de la petite délinquance, il y a sans doute une crise de l'autorité. La Ministre a indiqué souhaiter vouloir repartir sur une politique publique qui ait des objectifs de long terme, c'est-à-dire à 10 ou 15 ans.

Au niveau du calendrier, un prochain Conseil National de la Refondation (CNR) spécialement consacré à la prévention de la délinquance va se tenir dans les semaines à venir à Nîmes (30). Elle a également invité les participants à retenir la date du jeudi 23 mai 2024, où sera organisé à Paris, un « grand Beauvau de la prévention de la délinquance », avec toutes les parties prenantes (avec les ministres de la Santé, et de l'Education Nationale, en plus de l'Intérieur, du Garde des Sceaux, de la Transition écologique et des Collectivités Territoriales...).

Les retours de terrain des élus

Les élus présents ont fait état des diverses propositions déjà formulées par les associations en matière de politique de la ville et de prévention de la délinquance. Ne partant pas d'une feuille blanche, des solutions adaptées peuvent être apportées selon la physionomie de chaque territoire. Ils ont demandé qu'un bilan des différents dispositifs liés à la politique de la ville soit réalisé, et par exemple un bilan des « *bataillons de la prévention* ».

Au niveau des villes, les élus ont indiqué être très préoccupés par l'état du système de santé en général, et du délabrement préoccupant de la médecine préventive, et de l'absence de médecins psychiatres ou d'addictologues.

Ceux-ci ont unanimement rappelé l'importance de la coordination qu'il doit y avoir localement autour du maire (couple maire / préfet). Les élus ont également défendu l'idée que la prévention de la délinquance doit être destinée à tous les quartiers (centres-villes des villes moyennes en voie de paupérisation) et se concrétiser par les politiques de droit commun mais aussi et surtout, le tissu associatif, les centres de loisirs, les activités culturelles ou sportives, qui ont une véritable importance.

Au niveau des relations police / population, le constat d'une dégradation globale – sur ces vingt dernières années – a été effectué, et il a été reconnu que le concept de « police de proximité » (en dehors de la Police Municipale) était

devenu plus difficile à mettre en œuvre.

Enfin, s'agissant de la Justice des mineurs ou bien des moyens accordés à la PJJ, les élus ont déploré la dérive des délais, le temps d'intervention des mesures éducatives, et parfois même l'absence de réponse de la Justice des mineurs.

FINANCES



Tendances des budgets 2024 et orientations RH dans les Villes de France

Dans un contexte financier très difficile (poids de la dette publique, inflation soutenue et durable, difficultés assurantielles, et ralentissement imposé des dépenses publiques), *Villes de France* vient de réaliser une enquête de tendances afin de connaître les principales orientations budgétaires et RH qu'anticipent ses membres en 2024.

Les résultats qui suivent sont basés sur les réponses obtenues auprès de plus d'une quarantaine de villes moyennes (43 villes) et permettent de dégager quelques premières tendances à partir d'un panel représentatif des villes moyennes (population moyenne des *Villes de France* de l'échantillon : 34 300 habitants).

Fiscalité : pas de dérapage de la pression fiscale en 2024, en dehors des taxes particulières

En 2024, moins d'un dixième des Villes de France devrait augmenter leurs taux de foncier bâti et non-bâti, et faire évoluer la pression fiscale sur les ménages dans une proportion supérieure à celle qui résulte du coefficient de revalorisation des bases locatives, qui se situe à +3,9% cette année.

En dehors du foncier sur lequel les communes ont encore un pouvoir de taux, la principale variable fiscale utilisée en 2024 par les villes, est la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), majoration qui concerne essentiellement les villes touristiques ou du littoral.

Au niveau des groupements, la proportion des EPCI pour lesquels des augmentations de la fiscalité sont annoncées cette année est plus importante qu'au niveau des villes (dans près d'un groupement sur quatre). Ces augmentations en matière de fiscalité concernent plus particulièrement la TEOM pour « *ajuster avec les augmentations de TGAP et des coûts de l'énergie revus souvent à la hausse* », ou encore l'instauration de la Gemapi quand celle-ci n'a pas encore été mise en place.

Budgets des Villes de France

Dans les budgets des villes, la progression anticipée des dépenses en volume en 2024 est portée tant par le fonctionnement que l'investissement. L'année 2024 devrait se traduire dans les *Villes de France* par une augmentation mesurée – comparativement aux niveaux d'inflation - des budgets et de leurs dépenses globales (un peu plus de + 3,6 % anticipé en moyenne dans la quarantaine de villes ayant répondu).

Un investissement local qui sera au rendez-vous

Pour les villes moyennes analysées, celles-ci ont programmé (BP 2024) une évolution de leurs dépenses de fonctionnement légèrement inférieure aux niveaux d'inflation constatés (+3%), et devraient intensifier dans le même temps leurs dépenses d'investissement (+11%) en 2024.

A compétences constantes, les investissements devraient être en hausse ou en forte hausse dans plus de deux villes moyennes sur trois. Cela résulte directement la temporalité du mandat (année 4), en effet en 2024, les investissements de seconde partie de mandat se concrétisent et sortent de terre.

Cette augmentation du volume des budgets est portée aussi bien par le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement - devenues de plus en plus incompressibles - que par la reprise de l'investissement local, en lien avec la politique de transition écologique.

Pour les villes qui ont indiqué investir davantage en volume en 2024 qu'en 2023, plus d'une ville sur deux devrait accroître son encours de dette.

Les secteurs d'investissements prioritaires

Les secteurs qui resteront prioritaires dans les budgets 2024 sont en grande majorité liés à l'aménagement urbain du centre-ville en lien avec le programme Action cœur de ville, les travaux d'économies d'énergies, l'isolation thermique des bâtiments tertiaires et des écoles, la renaturation et l'éclairage urbain.

Vers un redimensionnement du patrimoine communal ?

Les villes moyennes ont répondu dans plus des deux tiers des cas (69% des réponses) être engagées dans des opérations de cessions immobilières, ou bien de redimensionnement du patrimoine communal. Des opérations de cessions qui peuvent venir ponctuellement augmenter la capacité d'autofinancement des villes, mais aussi diminuer opportunément les charges d'entretien ou liées aux consommations énergétiques.

Données RH issues des bilans 2023

Les villes étaient interrogées également sur certaines de leurs composantes liées aux ressources humaines :

- Les charges de personnel représentent en moyenne plus de 57% des DRF des *Villes de France* ;

- Le nombre d'agents se situe à 627 ETP pour une ville moyenne de 34 300 habitants, soit 18,3 agents pour 1 000 habitants en moyenne en 2023 ;
- La moyenne d'âge tous effectifs confondus y dépasse les 48 ans, et dans certaines villes approche les 50 ans pour les agents de catégories C (qui représentent plus de 80% des effectifs) ;
- Le taux d'absentéisme est souvent proche de 10% notamment pour les agents de catégorie C, avec une corrélation évidente entre âge, taux et durée d'absentéisme. Un phénomène d'absentéisme post-covid qui semblait perdurer encore en 2023, mais qui est aussi directement lié à la pyramide des âges de la fonction publique locale ;
- S'agissant des départs en retraite, dans leur très grande majorité les villes étudient « au cas par cas les possibilités de remplacement ou non » / et cherchent à réorganiser en continu les services publics.

Protection sociale complémentaire

Parmi les thèmes spécifiques abordés dans cette enquête, figurait la mise en place par les villes de la protection sociale complémentaire (PSC qui rassemble les dispositifs de prévoyance et de santé pris en charge partiellement ou totalement par l'employeur), dispositifs encore non mis en œuvre dans une ville sur dix.

En moyenne, le coût mensuel par agent pris en charge par l'employeur est de 10 euros pour la prévoyance, et de 20 euros par mois et par agent pour les dispositifs santé, avec une modulation possible selon les niveaux de rémunération.

Des difficultés assurantielles non résolues

Enfin, dans une question spécifique consacrée aux assurances, les villes moyennes ont pu faire état des difficultés qui les concernaient cette année.

Celles-ci indiquent que le coût des assurances connaît non seulement une augmentation exponentielle au niveau des primes (les polices d'assurances liées aux dommages aux biens ont évolué à minima de 10% cette année), mais également une évolution très significative des franchises. Ces niveaux de franchise les amènent à s'interroger sur l'opportunité même de mettre en place ou non des mécanismes d'auto-assurance, pour certains bâtiments, en l'absence de réelle concurrence.

INDUSTRIE



55 nouveaux sites industriels clés en main, une nouvelle impulsion pour l'attractivité industrielle de la France

Le 16 avril, le gouvernement a dévoilé la liste de 55 nouveaux "sites industriels" clés en main sélectionnés dans le cadre de l'appel à propositions lancé en octobre 2023. Cette initiative vise à identifier des terrains stratégiques propices à

l'implantation rapide de nouvelles activités industrielles sur l'ensemble du territoire national.

Ces 55 nouveaux sites s'ajoutent aux 100 déjà recensés en 2020, portant ainsi à 155 le nombre total de sites clés en main disponibles en France. Ce maillage dense et réparti sur tout le pays, et les villes moyennes en particulier, constitue un atout majeur pour l'attractivité industrielle du territoire.

Ces sites se distinguent par plusieurs atouts qui en font des terrains particulièrement attractifs pour les investisseurs :

- Disponibilité immédiate : les procédures administratives et les études préalables ont été anticipées, permettant aux entreprises de s'implanter rapidement ;
- Accessibilité : les sites sont situés à proximité des grands axes de transport (autoroutes, voies ferrées, aéroports) et disposent des réseaux d'eau, d'énergie et de télécommunications nécessaires ;
- Services aux entreprises : les collectivités locales proposent aux entreprises des services d'accompagnement pour faciliter leur implantation et leur développement ;
- Qualité des infrastructures : les sites sont aménagés et viabilisés, répondant aux exigences des industriels en termes de sécurité et de performance environnementale.

Parmi les 55 sites sélectionnés, qui vont du terrain de 3 hectares à celui de plus de 300, 30 sont des friches et 25 sont des terrains vierges détenus par l'État, des collectivités locales ou encore des entreprises. L'ensemble de ce foncier représente 3 342 hectares. Ces sites sont par ailleurs ouverts à un large éventail d'activités industrielles : l'industrie agroalimentaire, la chimie et les matériaux, l'électronique, l'automobile, l'aéronautique, la pharmacie et les biotechnologies.

Les sites lauréats vont bénéficier d'un accompagnement de l'État. Ils seront raccordés, pour ceux qui ne le sont pas encore, aux réseaux d'eau, d'électricité, aux routes et aux transports. Des études préalables seront lancées ainsi que des travaux d'ingénierie. Un sous-préfet sera chargé de lancer une mission destinée à préciser la feuille de route de chaque site.

Alors qu'en moyenne un laps de temps de 17 mois est nécessaire pour installer une usine, le gouvernement espère réduire ce délai à 9 mois. Une trentaine de sites seront disponibles entre 2025 et 2027, une vingtaine sur la période 2027-2030, et cinq devraient être prêts à l'emploi au cours de cette année.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Les propositions pour mieux encadrer le secteur privé lucratif

Le mercredi 10 avril, un rapport parlementaire alertant sur l'absence d'encadrement juridique et l'opacité de l'offre de formation dans ce secteur en pleine expansion a été présenté à l'Assemblée Nationale.

Les auteures de ce rapport, Estelle Folest, députée du Val-d'Oise (MoDem) et Béatrice Descamps, députée du Nord (groupe Libertés, indépendants, outre-mer

et territoires) ont formulé vingt-deux recommandations qui s'articulent autour de plusieurs axes :

- Amélioration de l'information, de la lisibilité et de la transparence des formations ;
- Élaboration d'un système de contrôle de la qualité de l'offre pédagogique ;
- Refonte du cadre juridique ;
- Protection de l'étudiant dans sa relation contractuelle avec l'établissement ;
- Lutte contre les pratiques frauduleuses et abusives.

En 2024, plus d'un quart des étudiants sont inscrits dans un établissement privé dans le cadre de leurs études supérieures, tandis qu'ils n'étaient que 15 % entre 1990 et 2000. L'enseignement supérieur privé se caractérise par une grande diversité d'établissements, allant des traditionnelles écoles de commerce ou d'ingénieurs étroitement liées au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et faisant l'objet d'évaluations et de contrôles, aux nouveaux acteurs opérant dans le secteur lucratif.

L'implantation locale d'établissements privés constitue désormais un enjeu de politique publique pour les collectivités confrontées aux stratégies de développement des écoles, et s'inscrit dans la construction d'une réponse de proximité professionnalisante pour les besoins de leurs entreprises locales.

Par ailleurs, le secteur de l'enseignement privé, qu'il soit lucratif ou non, présente un atout quant à sa flexibilité de gestion permettant une installation rapide en quelques mois, contrairement à l'implantation d'une antenne universitaire qui peut prendre plusieurs années.

En raison de la diversité de nature des établissements privés et notamment d'une certaine opacité quant à la reconnaissance des certifications délivrées, les collectivités espèrent que le label – dont la création a été annoncée par le ministère de l'Enseignement supérieur et dont l'arbitrage ministériel est attendu prochainement – apportera davantage de transparence afin de garantir la qualité de la formation dispensée.

Bien que les recommandations du rapport relèvent essentiellement de la compétence de l'État, les collectivités sont sensibles à la nécessité de renforcer les dispositifs d'orientation au lycée, en lien avec la région, en mettant en œuvre toutes les ressources humaines et financières nécessaires. Enfin, une information adéquate des élus locaux doit être garantie lors du processus de déclaration d'ouverture d'un établissement privé.

[Lire le rapport d'information](#)

SERVICES PUBLICS



« Loger les travailleurs des services publics » : le rapport Amiel remis au Gouvernement

Chargé d'une mission sur le logement des agents publics, le député Renaissance David Amiel a remis, mercredi 17 avril, les conclusions de son rapport aux Ministres Stanislas Guerini et Guillaume Kasbarian.

Le député juge la situation des agents publics en matière de logement « *insoutenable* » et pointe du doigt une crise du logement spécifique aux agents

publics, parallèlement à la crise du logement plus générale que nous connaissons.

David Amiel dresse ainsi quelques pistes pour tenter de remédier à cette situation.

Le rapport recommande tout d'abord d'actualiser régulièrement les diagnostics territoriaux des besoins de logement des agents publics sur la base des travaux entamés par la DGAFP. En effet, les situations locales sont trop peu connues et les besoins de logement social ou intermédiaire, de soutien à l'accession à la propriété ou de logement temporaire varient d'un territoire à l'autre.

De plus, le rapport constate l'inégale action des administrations publiques en faveur de leurs agents, comparée au secteur privé. Les agents du secteur privé bénéficieraient ainsi d'un avantage en matière d'aides au logement. En effet, le rapport estime que les salariés du secteur privé bénéficient d'un investissement de leur employeur entre 122 € et 162 € par salarié alors que dans la fonction publique d'Etat ces aides au logement ne sont estimés qu'à 86 € par personne.

Face à ce constat, le rapport préconise tout d'abord d'étendre la garantie Visale aux agents publics de 31 ans et plus dans les mêmes conditions que dans le secteur privé. Cette mesure élargirait le bénéfice de cette caution gratuite aux

fonctionnaires gagnant moins de 1 500€uros net par mois ou venant d'être mutés. Le député appelle également à clarifier les lois ELAN et 3DS pour faciliter l'accès au logement social et s'assurer qu'elles remplissent bien leur fonction. S'agissant du logement intermédiaire, le rapport plaide aussi pour « *multiplier les partenariats entre employeurs publics et bailleurs pour flécher un certain nombre de logements intermédiaires vers les agents publics* » et recommande une révision du cadre social et fiscal des prêts bonifiés par les employeurs pour les rendre plus attractifs.

La production d'une offre nouvelle de logements à destination des agents publics qui ne parviennent plus à se loger semble, selon le député, indispensable. Il incite donc à la production de nouveaux logements sociaux et intermédiaires dont l'usage pourrait être lié à l'exercice d'une fonction. Cette offre nouvelle s'appuierait sur un investissement plus important des employeurs publics afin de soutenir l'investissement des bailleurs sociaux, avec en contrepartie l'assurance que ces logements supplémentaires resteront au service des métiers visés.

Enfin, le rapport envisage une réforme profonde du pilotage de la politique du logement des agents publics en créant un « *Action Logement du secteur public* ». Cette structure devra « *proposer une stratégie d'ensemble pour le logement des agents publics, porter des projets communs aux différents employeurs et fournir l'aide en ingénierie sur le terrain* ».

VIE ASSOCIATIVE



Une nouvelle loi pour soutenir et simplifier

Publiée au Journal Officiel ce 16 avril 2024, la loi visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative marque un tournant important pour le monde associatif français. Fruit d'un long travail de concertation entre les acteurs du secteur et les pouvoirs publics, ce texte ambitionne de faciliter la création et la gestion des associations, de valoriser et encourager le bénévolat et de renforcer le soutien aux structures associatives.

Mesures phares de la loi :

- Facilitation des démarches administratives : création d'un téléservice pour la déclaration des associations, simplification des procédures de modification des statuts et d'obtention de licences ;
- Soutien à la formation des bénévoles : accès facilité aux droits individuels à la formation via le compte d'engagement citoyen (CEC), possibilité pour les associations d'abonder le CPF de leurs adhérents. Les bénévoles éligibles ne devront plus justifier que d'un engagement d'un an au minimum dans des associations déclarées, contre trois ans auparavant ;
- Valorisation du bénévolat : information systématique des bénévoles sur les possibilités de validation des acquis de l'expérience (VAE), reconnaissance de l'engagement bénévole dans le parcours professionnel des agents publics ;
- Création d'un « *guid'asso* » : mise en place d'un réseau de centres de ressources pour accompagner les associations dans leurs démarches.
- Mesures fiscales incitatives : encouragement au mécénat associatif par un dispositif fiscal plus favorable, extension du don en confiance aux associations de moins de 5000 €.

Enjeux de la loi :

- Dynamiser la vie associative : simplifier les démarches administratives et faciliter l'accès à la formation afin d'encourager la création de nouvelles associations et l'implication des citoyens ;
- Renforcer le bénévolat : la valorisation du bénévolat et l'accès à la formation doivent contribuer à pérenniser l'engagement des bénévoles et à en attirer de nouveaux ;
- Améliorer le soutien aux associations : le « *guid'asso* » et les mesures fiscales doivent permettre aux associations de mieux se structurer et de se développer.

Les parlementaires ont également fait inscrire dans la loi l'obligation pour le gouvernement d'établir d'ici un an un rapport analysant l'impact de la baisse des subventions aux associations sur l'emploi associatif. Ce rapport devra également évaluer les mesures mises en œuvre au sein de cette nouvelle loi.

[Lien vers la loi](#)

URBANISME



Le Cerema et la Banque des Territoires lancent le portail national du foncier économique « France Foncier + »

Le Cerema et la Banque des territoires ont ouvert le portail France Foncier+, qui a pour objectif de recenser l'offre de foncier économique disponible sur l'ensemble du territoire national. Le site a été réalisé comme un outil collaboratif d'échange et répond aux deux objectifs fixés par le gouvernement, à savoir la réindustrialisation du pays ainsi que la sobriété foncière. France Foncier+ s'adresse aussi bien aux investisseurs qui cherchent une implantation

qu'aux collectivités qui souhaitent valoriser leur foncier économique et attirer des projets sur leur territoire. Le site permettra de déposer des annonces et de les consulter, ainsi que d'entrer directement en contact avec une personne dédiée lorsque l'on est intéressé. Le portail se présente sous la forme d'une carte interactive présentant environ 600 sites industriels disponibles à plus ou moins long terme, présentés par régions (64 en Bretagne, 44 dans les Hauts-de-France, 107 en Bourgogne-France-Comté, ...). En zoomant sur la carte, on peut arriver jusqu'à une maille cartographique très précise permettant de visualiser les contours du foncier disponible. Pour chaque site, une fiche technique donne l'ensemble des détails nécessaires à l'éventuel porteur de projet : localisation, proximité de réseaux de transport, pollution des sols, connexion aux réseaux, etc. Il suffit alors de cliquer sur le bouton « prendre contact » pour envoyer un mail à la personne référente localement. Ce site sera tenu à jour en temps réel, et les collectivités peuvent entrer en contact avec ses gestionnaires pour y faire figurer une implantation disponible.

[Lien vers le site](#)

EUROPE



Le Congrès des pouvoirs locaux appelle la France à poursuivre la décentralisation et clarifier la répartition des compétences

Dans un rapport publié fin mars, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe tire les conclusions de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par la France en 2007.

Les réformes de décentralisation prévues par la France, la clause générale de compétences dont bénéficient les communes ainsi que la ratification par la France de toutes les conventions du Conseil de l'Europe relatives à la démocratie locale et régionale sont salués par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

Toutefois, le rapport met en garde contre une décentralisation incomplète, une répartition floue des compétences et une surréglementation de l'exercice des compétences déléguées aux autorités locales. Le Congrès attire donc l'attention de la France sur ces différents points et lui recommande notamment de poursuivre la décentralisation tout en clarifiant la répartition des compétences.

S'agissant de la fiscalité, le rapport note une diminution progressive de la fiscalité locale, le manque de financement proportionnel de la part du Gouvernement central au regard des compétences déléguées ainsi qu'une dépendance accrue des autorités locales à l'égard des subventions et du financement contractuel.

Dans ses recommandations, le Congrès appelle donc à renforcer l'autonomie fiscale des collectivités, et à revoir périodiquement l'exercice des compétences déléguées afin de s'assurer de leur financement proportionnel. Enfin, le Congrès appelle à réduire la dépendance des autorités locales vis-à-vis du financement contractuel.

[Retrouvez ici le rapport complet](#)

Édité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi